

# MODALITÉS PRATIQUES

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Vidéo projection – Illustration de l'apport théorique par des exemples concrets ou par des mises en situation – Échanges d'expériences – Support papier reprenant les exposés.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

**À l'entrée :** méthode interrogative à l'oral et/ou à l'écrit.

**En fin :** évaluation des acquis corrigés et commentés par le formateur (quiz, questionnaire et/ou évaluation à l'oral).

## INTERVENANT

Auditeur/formateur spécialisé dans les domaines d'intervention.

## LIEUX DE FORMATION

Nos salles de formation sont équipées de moyens audiovisuels aux adresses suivantes :

### Laboratoire départemental d'analyses

Chemin de la Miche (voir plan)  
Zone industrielle Cenord  
01000 Bourg-en-Bresse

### Centre Départemental de la Solidarité Pays de Gex (voir plan)

62 rue de Genève  
01630 Saint-Genis-Pouilly

### Centre Départemental de la Solidarité Belley (voir plan)

44 rue Juvanon du Vachat  
01300 Belley

Le déjeuner est à la charge des participants.



## CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS



Notre organisme de formation est handiaccueillant.

Si les participants ont besoin d'aménagements de leur formation, ils peuvent contacter notre référent handicap, Florence GALLARD au 04 74 45 52 40. Elle définira avec eux les modalités d'accueil.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION - DELAI D'ACCÈS :

Les inscriptions sont possibles jusqu'à une semaine avant la date de la formation sous réserve de places disponibles.

Dès réception du bulletin d'inscription, le référent pédagogique prend contact avec le commanditaire et/ou le participant, afin de valider les prérequis et les objectifs de la formation. Une convention est ensuite adressée au commanditaire, qui devra la retourner signée.

En renvoyant la convention signée, le commanditaire s'engage à convoquer les participants désignés pour la formation à l'aide de la convocation transmise par le LDA 01.

À l'issue de la formation, une attestation individuelle de fin de formation est adressée au participant.

Le Laboratoire se réserve le droit d'annuler ou de reporter un module en cas de participation insuffisante (moins de 4 participants).

En cas d'imprévu rendant la réalisation d'une formation momentanément impossible, le commanditaire sera averti et la formation sera annulée ou reportée.

## PRISE EN CHARGE - FINANCEMENT

Nos formations sont éligibles pour être prises en charge par votre OPérateur de COmpétences (OPCO) sous le numéro 107853.



Le Laboratoire bénéficie de la Certification qualité Qualiopi au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation.

La demande de prise en charge vous incombe.

## RÈGLEMENT - CONDITIONS FINANCIÈRES

À l'issue de la formation, une facture est adressée par le Laboratoire à l'établissement. Elle est à régler à la Paierie départementale de l'Ain.

Les prestations de formation continue présentées dans ce fascicule ne sont pas assujetties à TVA.

L'annulation de la formation par un participant pour cause de force majeure (à justifier) ne donnera lieu à aucune facturation. Néanmoins, les personnes inscrites peuvent se faire remplacer.

En cas d'abandon en cours de formation d'un participant, la totalité de la formation est due au Laboratoire.

Conditions générales de vente disponibles sur demande et sur les sites [www.ain.fr](http://www.ain.fr) et [www.alimentec.com/les-acteurs/lda-01](http://www.alimentec.com/les-acteurs/lda-01)

## RESPECT DU RÉGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Pour ses échanges avec ses clients et prospects, le Laboratoire met en place un traitement de données personnelles conforme au RGPD.

Les informations concernant notre politique de Protection des Données à caractère personnel sont consultables sur le site [www.alimentec.com](http://www.alimentec.com), rubrique « L

